



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 105903

Texte de la question

Alors que plus de 200 000 pactes civils de solidarité ont été signés depuis 1999, M. Thierry Mariani prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer s'il existe des différences de traitement entre les personnes mariées et les personnes pacsées pour les fonctionnaires et agents contractuels au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Il n'existe aucune différence de traitement pour les fonctionnaires et agents contractuels mariés ou pacsés en matière de mutation (notamment pour le rapprochement de conjoints), de congés, d'autorisations d'absences pour motifs familiaux (garde d'enfants malades, enfants handicapés, parents d'élèves...), d'allocation de prestations sociales (logement, prêts, aides, restauration, vacances et loisirs) et de versement d'indemnités diverses, la prise en charge des membres de la famille pour la liquidation de certaines d'entre elles (frais de changement de résidence, frais de transport dans le cadre des congés bonifiés...) étant établie sur les mêmes bases. En revanche, trois exceptions prévues par les textes en vigueur demeurent : le droit à pension de réversion concerne uniquement le conjoint marié survivant ou le conjoint divorcé, en application des articles L. 38 à L. 39 du code des pensions civiles et militaires de retraite ; le partenaire d'un PACS n'a pas droit au versement d'un capital décès, en l'absence de modification de l'article D. 712-20 du code de la sécurité sociale et d'alignement sur le régime général fixé par l'alinéa 2 de l'article L. 36-4 du même code ; la rente viagère d'invalidité, qui s'ajoute à la pension en cas de retraite pour invalidité imputable au service, n'est pas reversée au partenaire d'un PACS conformément aux dispositions prévues dans les codes des pensions civiles et militaires de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105903

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10227

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1064